

Le plan d'intervention :

un outil pour aider les parents à s'y préparer

C'est quoi ?

Le plan d'intervention est d'abord un outil pour aider votre enfant. C'est un outil de planification conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un élève handicapé ou en difficulté. Il définit les objectifs d'apprentissage et d'insertion sociale, les adaptations ou modifications, précise qui interviendra auprès de l'élève et décrit les moyens ainsi que les ressources nécessaires pour aider l'élève handicapé ou en difficulté.

C'est pour qui ?

- Les élèves présentant des difficultés d'adaptation;
- Les élèves présentant des difficultés d'apprentissage (ceux dont l'analyse des besoins et capacités révèlent que des difficultés importantes persistent malgré les interventions);
- Les élèves handicapés;
- Peut aussi être pour l'élève à risque (lorsque les moyens habituels, incluant la différenciation pédagogique sont insuffisants pour leur permettre de progresser dans leur apprentissage).

Ca contient ...



Les renseignements de base :

- Le nom de l'enfant, sa date de naissance;
- Sa classe, son école;
- La date de la réunion d'élaboration du P.I.;
- La liste des personnes présentes;
- La planification des interventions :

La planification des interventions :

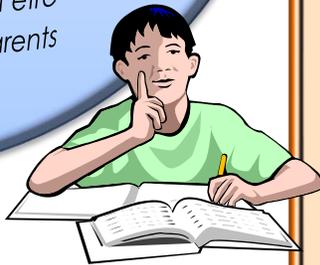
- Les objectifs prioritaires;
- Les types d'intervention
 - Moyens d'intervention
 - Moyens d'adaptation
 - Moyens de modification
- Le suivi, l'évaluation et la révision.

Qui peut y participer ?

Toutes ces personnes **peuvent être** présentes à la rencontre, mais ne le seront peut-être pas toutes (selon les besoins de votre enfant).

- La direction d'école (première responsable de l'établissement, de la réalisation et de l'évaluation du plan d'intervention);
- Les parents (premiers responsables de l'enfant) (souvent à la dernière partie de la rencontre);
- Le titulaire de la classe;
- Les enseignants spécialistes (éducation physique, anglais, musique, etc.);
- Les professionnels concernés (orthophoniste, orthopédagogue, psychologue, psychoéducateur, conseiller pédagogique);
- Le technicien en éducation spécialisée;
- L'enfant lui-même (à moins qu'il en soit incapable)

Certaines personnes peuvent être invitées à la demande des parents



Le déroulement...

Une personne anime la réunion (habituellement la direction d'école).

On discute :

- De la situation de votre enfant;
- De la sélection des besoins prioritaires et des objectifs d'intervention;
- De la planification des ressources et des moyens nécessaires pour y arriver;
- Des modalités d'évaluation des apprentissages.

Toutes les personnes présentes sont invitées à participer aux discussions, à poser des questions et des décisions sont prises dans le meilleur intérêt de l'enfant.

À la fin de la rencontre, un résumé des décisions prises est fait. Pour être certain que la rédaction du plan reflète bien les décisions prises, il sera rédigé par la direction d'école dans un bref délai.

Par la suite, le document vous sera envoyé pour que vous puissiez le signer et le retourner à l'école.

Comment préparer mon enfant s'il participe?

L'enfant est le premier concerné par les décisions qui seront prises.

Voici quelques suggestions pour préparer votre enfant à participer à cette rencontre :

- Lui expliquer pourquoi cette réunion aura lieu;
- L'informer à l'avance qu'il sera invité;
- Lui parler de son plan d'intervention de l'année dernière ou l'informer de ce que contient un plan d'intervention;
- L'informer des personnes qui seront présentes à la réunion;
- Discuter avec lui de ses forces, de ses difficultés, de ce qu'il aime à l'école et de ce qu'il aime moins, de ce qu'il aimerait apprendre;
- Discuter avec lui de ce qu'il aimerait retrouver dans son P.I.;
- Lui faire part de ce que vous avez l'intention de dire lors de la rencontre;
- L'avertir qu'il a le droit de s'exprimer lors de la rencontre mais que ses suggestions ne seront peut-être pas toutes suivies;
- Faire avec lui une liste des sujets dont vous avez discuté ensemble et s'assurer qu'il apporte la liste avec lui lors de la rencontre.



L'importance de votre participation :

Vous jouez un rôle essentiel dans la vie et le développement de votre enfant. Vous êtes les personnes qui le connaissez le mieux. Vous êtes des personnes indispensables.

Une participation active et positive de votre part comporte plusieurs avantages pour votre enfant :

- Il aura une attitude plus positive face à l'école;
- Il adoptera probablement de meilleurs comportements;
- Il gèrera mieux ses problèmes;
- Il pourra augmenter ses chances de réussir.

Votre participation active au plan d'intervention ajoutera un point de vue différent mais complémentaire, contribuera à améliorer les interventions de l'école et assurera une cohérence et une continuité avec ce qui se fait à la maison.

Vous avez le droit :

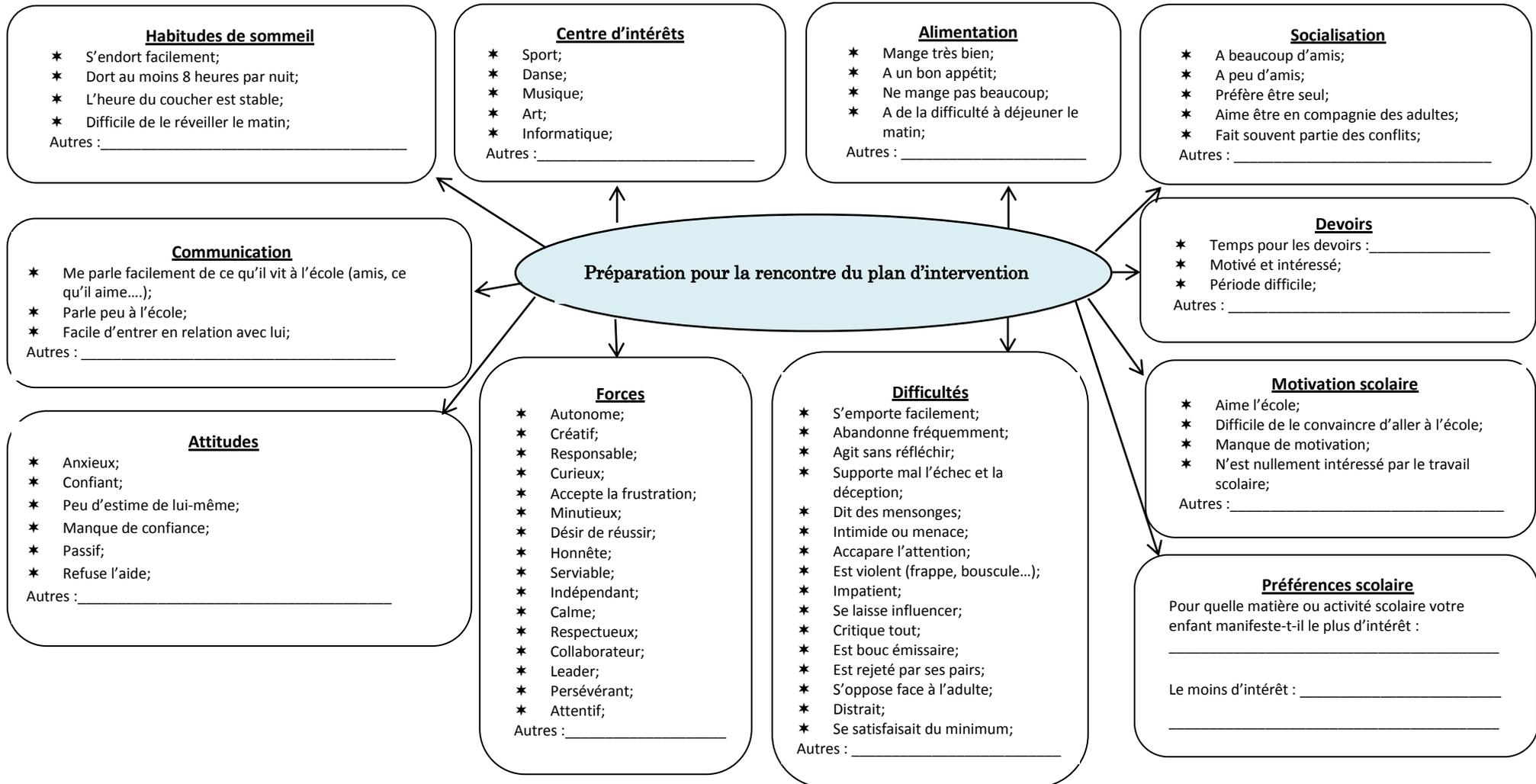
- De participer au plan d'intervention;
- D'inviter quelqu'un pour vous accompagner;
- D'être informé sur l'évolution de votre enfant par rapport aux objectifs fixés;
- D'avoir en main une copie du plan d'intervention;
- De signer le plan d'intervention;
- De garder la confidentialité;
- De demander qu'un plan d'intervention soit élaboré ou révisé;

Si l'application du plan d'intervention ne semble pas convenir, vous pouvez consulter la direction d'école.

Lexique

ÉHDAA	Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
L.I.P.	Loi sur l'instruction publique.
M.E.L.S.	Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.
P.I.	Plan d'intervention.
Orthophoniste	Spécialiste de la rééducation du langage et de la parole.
Orthopédagogue	Spécialiste de l'intervention portant sur les difficultés et les stratégies d'apprentissage.
Psychologue	Spécialiste des difficultés rencontrées par l'élève dans sa vie sociale, affective et intellectuelle.
Technicien en éducation spécialisée	Le technicien spécialisé est un intervenant psychosocial dont les interventions s'effectuent dans les contextes de vie quotidienne de l'élève qui présente des difficultés. Il peut également intervenir lorsque l'élève est en crise et nécessite un temps de retrait de la classe. Bref, le technicien en éducation spécialisée exerce un rôle de soutien à l'intégration scolaire ou sociale du jeune.
Psychoéducateur	Son rôle est de dépister, d'identifier, d'évaluer et d'intervenir auprès des élèves vivant des difficultés d'adaptation et psychosociale.
Préposé aux personnes handicapées	Le rôle principal consiste à aider l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation. Il assiste l'élève dans ses déplacements, voit à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité.

Outil de préparation pour la rencontre du plan d'intervention



Commentaires : _____